

# Systeme Révisé des Pays Chefs de File

Avril

2009



The Youth Employment Network





## A propos du YEN

Le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (YEN) est un partenariat entre les Nations Unies, le Bureau International du Travail et la Banque Mondiale. Créé en 2001, le YEN est une plateforme mondiale visant à assurer une place prioritaire à l'emploi des jeunes dans les agendas du développement et à favoriser les échanges sur les politiques et les programmes destinés à améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes. Le réseau dans son ensemble, comprend des organismes de développement, des gouvernements, le secteur privé, des groupes de jeunes et d'autres ONG.

Le YEN est géré par un Secrétariat permanent abrité par le BIT à Genève. Le Secrétariat se veut être un prestataire de services innovants et à valeur ajoutée pour le Réseau. Une attention singulière est prêtée à l'Afrique de l'Ouest, où le Secrétariat dispose d'un bureau régional à Dakar, Sénégal. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site [www.ilo.org/yen](http://www.ilo.org/yen)

## Sommaire

<i>Bienvenue</i>	3
<i>Contexte</i>	4
<i>Avantages des Pays Chefs de file</i>	5
<i>Obligations des Pays Chefs de file</i>	6
<i>Conséquences de la non-conformité</i>	7
<i>Carte du monde des Pays Chefs de file du YEN</i>	8
<i>Annexe : Indicateurs retenus et raisons de leur choix</i>	9

# Bienvenue

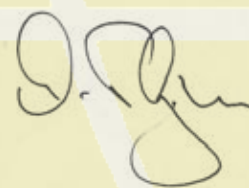
Cher(e) lecteur(trice),

Bienvenu au Système révisé des Pays Chefs de file du réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) !

Le Système des Pays Chefs de file est le produit phare des activités du YEN visant à encourager l'engagement des gouvernements sur la voie du développement et à promouvoir l'amélioration des opportunités d'emploi pour les jeunes. Le système a été lancé en 2001 comme un outil mettant en avant l'emploi des jeunes sur les programmes de développement. Depuis, il est coordonné par le Secrétariat du YEN.

Une analyse récente du Système a fait apparaître d'importantes possibilités d'améliorer son efficacité et ses résultats. En conséquence, cette note présente la version révisée du Système et fournit des informations essentielles sur ses nouvelles fonctionnalités et des lignes directrices sur comment devenir Pays Chef de file.

Cordialement,



Markus Pilgrim  
YEN Manager



## *21 pays se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales d'emploi des jeunes*

# Le Système des Pays Chefs de file

## Contexte

Le Système des Pays Chefs de file du YEN est le programme conjoint de l'ONU, la Banque mondiale et l'OIT visant à répondre aux problèmes d'emploi des jeunes de manière plus efficace. Il a été créé par une résolution des Nations Unies en 2001.

Une récente analyse du Système des Pays Chefs de file a mis en évidence ses importantes réalisations en matière de sensibilisation et de plaidoyer. Depuis 2002, 21 pays ont rejoint le système en s'engageant à relever le défi de l'emploi des jeunes au plus haut niveau. Le Système, en dépit de ces réalisations majeures, nécessite toujours une certaine amélioration, particulièrement en ce qui concerne le respect des engagements des pays Chefs de file vis-à-vis du Système.

Par conséquent, le Secrétariat du YEN a procédé à une révision de ce Système dans un nouveau cadre incluant non seulement des obligations, mais aussi des avantages pour les Pays Chefs de file (voir les tableaux ci-dessous). La révision se fonde sur des profondes discussions tenues en Juin 2008 lors de la troisième réunion des Pays Chef de file. Ces discussions visaient à transformer le Système en un véritable outil d'évaluation des programmes et des politiques d'emploi des jeunes.

### Cadre d'avantages et d'obligations des Pays Chefs de file

#### *Les avantages des Pays Chefs de file*

1. L'assistance technique dans le développement d'initiatives d'emploi des jeunes avec un accent particulier sur le Suivi et l'Évaluation.
2. Le renforcement des capacités sur la façon d'impliquer la jeunesse dans les initiatives nationales d'emploi des jeunes.
3. L'appui à l'élaboration de stratégies de collecte de fonds pour les programmes d'emploi des jeunes.
4. L'accès aux expériences et autres bonnes pratiques des autres pays.

#### *Les obligations des Pays Chefs de file*

1. Rapport annuel sur les indicateurs du marché du travail des jeunes et les réalisations politiques et institutionnelles
2. Partage de documents clés sur l'emploi des jeunes avec les autres Pays Chefs de file et le Secrétariat du YEN lors des réunions annuelles des Pays Chefs de file.
3. Désigner un organisme ou un département chargé des initiatives nationales d'emploi des jeunes et nommer un point focal technique pour le YEN
4. Elaborer des plans d'action et autres importantes initiatives stratégiques afin d'impulser l'emploi des jeunes à l'échelle nationale.

# Avantages des Pays Chefs de file



## 1. L'assistance technique dans le développement d'initiatives d'emploi des jeunes avec un accent particulier sur le Suivi et l'Évaluation (M&E)

Le YEN continuera à fournir un appui aux Pays Chefs de file dans la politique de développement de leurs programmes d'emploi des jeunes. Cet appui consiste à apporter au pays, l'expertise et l'assistance du YEN et de ses principaux organismes partenaires.

L'approche d'étalonnage du Système des Pays Chefs de file se concentre sur le M&E. Dans le cadre de cette approche, le YEN offrira les services suivants aux Pays Chef de file:

- (i) Des sessions de formation approfondie aux outils normalisés mis au point par le YEN pour évaluer et rapporter sur les conditions du marché du travail des jeunes. Les outils normalisés sont de deux ordres - en premier lieu les indicateurs du marché du travail et, d'autre part, le progrès politique et institutionnel.
- (ii) Des consultations nationales pour assister les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies de M&E.
- (iii) Les principaux organismes partenaires du YEN, à travers celui-ci, apporteront l'expertise nécessaire principalement en matière de M&E pour satisfaire les besoins des Pays Chefs de file.
- (iv) Dans l'optique d'évaluer les progrès réalisés et ceux en cours, et d'apprendre des expériences passées, le YEN entreprendra deux évaluations d'impact des programmes nationaux de l'emploi des jeunes dans certains Pays Chefs de file.

## 2. Le renforcement des capacités sur la façon d'impliquer la jeunesse dans les initiatives nationales d'emploi des jeunes

La participation des jeunes est d'une importance capitale pour la légitimité de l'élaboration des politiques. La réussite des programmes qui en découlent est fonction de l'appui et du degré d'implication de la jeunesse. Dans ce contexte, le YEN a un rôle unique à jouer non seulement en réunissant ses principaux partenaires, mais aussi en introduisant les jeunes dans des structures formelles plutôt que dans des activités ad hoc, ce qui constitue la valeur ajoutée de son rôle.

Par conséquent, le YEN renforcera les capacités des gouvernements sur la façon d'impliquer les jeunes dans les initiatives nationales de l'emploi, à travers la mise sur pied de directives officielles ou des procédures pour aider à l'intégration des jeunes dans l'élaboration des politiques, la conception et la mise en œuvre de projets.

## 3. L'appui à l'élaboration de stratégies de collecte de fonds pour les programmes d'emploi des jeunes

Avec ses principaux partenaires, le YEN pourrait envisager des possibilités de financement pour soutenir le développement et la mise en œuvre des programmes d'emploi des jeunes dans les Pays Chefs de file. Cet effort pourrait également concerner la collecte de fonds pour les activités M & E d'un programme particulier.

## 4. L'accès aux expériences et autres bonnes pratiques des autres Pays

Les Pays Chefs de file bénéficieront des mécanismes d'examen par les pairs et le partage des connaissances lors des réunions annuelles des Pays Chefs de file, ainsi que pendant les réunions régionales d'examen par les pairs, avec la participation des donateurs et des organismes partenaires.



# Obligations des Pays chefs de file

## 1. Rapport annuel sur les indicateurs du marché du travail des jeunes et les réalisations politiques et institutionnelles

### ***Rapport sur les indicateurs du marché du travail***

En vue de faciliter l'assistance technique en M & E, les Pays Chefs de file établiront un rapport sur les indicateurs du marché du travail des jeunes sur une base annuelle. La collecte de ces indicateurs aidera les gouvernements à mieux diagnostiquer les problèmes d'emploi des jeunes et à renforcer le M&E des politiques et programmes en cours d'exécution. Les Pays Chefs de file se concentreront sur certains indicateurs (Encadré 2) basés sur la version révisée des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière d'emploi.

### ***Rapport sur les progrès politiques et institutionnels***

Ces rapports sont un outil important pour le suivi de la mise en œuvre et la réussite des initiatives pour l'emploi des jeunes telles que les plans d'action de l'emploi des jeunes, les stratégies nationales ou les objectifs des programmes spécifiques du marché du travail. Des rapports réguliers vont jeter les bases de la comparaison des performances des Pays Chefs de file, en facilitant le renforcement des capacités et en consolidant les avantages du partage de l'information.

Le Secrétariat du YEN assurera la formation sur l'utilisation des divers outils de rapport.

## 2. Partage de documents clés sur l'emploi des jeunes avec les autres Pays Chefs de file et le Secrétariat du YEN lors des réunions annuelles des Pays Chefs de file

Cet engagement vise à renforcer l'échange d'expériences et les pratiques de «apprendre par le partage». Les documents clés comprennent les Plans d'Action Nationaux (PAN), les Stratégies Nationales de Développement et/ou d'Emploi, avec des chapitres spécifiques sur l'emploi des jeunes, les rapports sur les progrès et les rapports d'évaluation, entre autres.

## 3. Désigner un organisme ou un département chargé des initiatives nationales d'emploi des jeunes et nommer un point focal technique pour le YEN

Les Pays Chefs de file désigneront un organisme gouvernemental responsable du développement des initiatives de l'emploi des jeunes et nommeront un point focal technique réactif pour la correspondance et la coordination des activités avec le Secrétariat du YEN.

## 4. Elaborer des plans d'action et autres importantes initiatives stratégiques afin d'impulser l'emploi des jeunes à l'échelle nationale

Les nouveaux Pays Chefs de file seront encouragés à développer des PAN ainsi que des politiques viables – initiatives axées sur l'emploi des jeunes- telles que l'intégration de l'emploi des jeunes dans le Développement National et / ou les Stratégies Nationales pour l'Emploi ou les programmes de lutte contre des problèmes spécifiques. Il est important que ces plans et initiatives soient destinés à être opérationnels et qu'à travers ceux-ci, le gouvernement exprime son engagement à fixer un budget minimum pour l'emploi des jeunes.



## Conséquences de la Non-conformité

La version révisée du cadre d'avantages et d'obligations introduit un élément important dans le Système: les sanctions. Les pays qui ne respectent pas leurs engagements ne seront plus considérés comme Pays Chefs de file.

Le régime des sanctions sera établi suivant le calendrier ci-dessous:

1. Au cas où un Pays Chef de file n'honore pas son engagement à faire chaque année un rapport sur les indicateurs du marché du travail des jeunes et sur ses réalisations politiques et institutionnelles, il recevra une notification après la date limite de présentation du rapport. Dans cette notification, le Secrétariat du YEN lui accordera deux mois de prorogation pour la présentation des rapports.
2. Si un Pays Chef de file, après la seconde date limite ne présente toujours pas son rapport, le Secrétariat du YEN examinera les cas et pourrait envisager une prorogation supplémentaire de deux mois
3. Si le Pays chef de file n'est pas en droit d'établir le rapport ou, s'il manque la troisième échéance, il perdra son statut de Pays Chef de file et aura alors à présenter une nouvelle demande pour accéder à nouveau à ce statut.

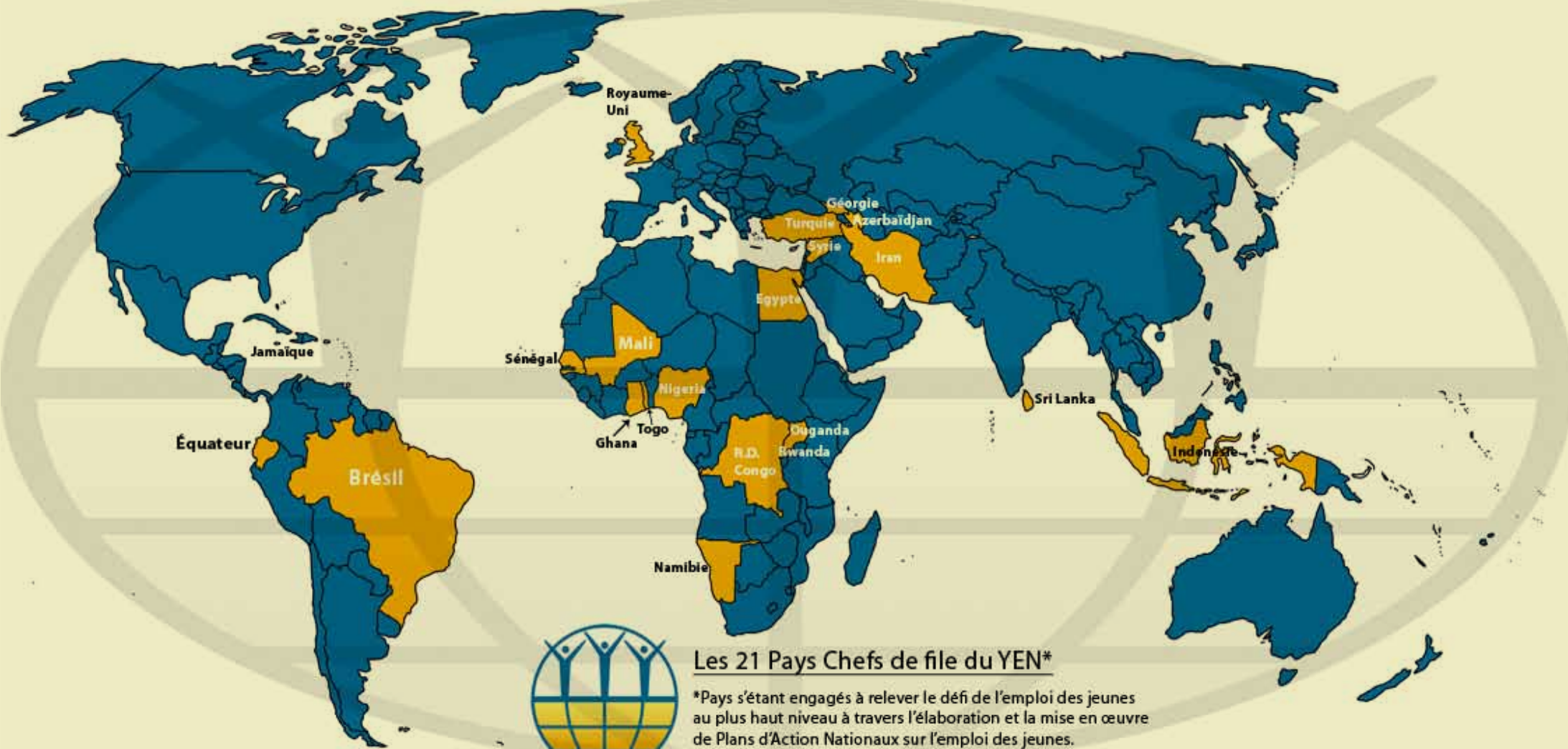
### Informations clés pour les Pays Chefs de file actuels et potentiels

#### Le renouvellement de vos statuts de Pays Chefs de file

1. Les Pays Chefs de file actuels doivent lire attentivement et s'assurer de bien comprendre le cadre d'avantages et d'obligations, ainsi que les conséquences de la non-conformité.
2. Le gouvernement, par le biais du point focal du YEN, doit faire parvenir une demande officielle de renouvellement de statut de Pays Chef de file écrite au Secrétariat du YEN.

#### Étapes à suivre pour devenir un Pays Chef de file

1. Les potentiels Pays Chefs de file doivent lire attentivement et s'assurer de bien comprendre le cadre d'avantages et d'obligations, ainsi que les conséquences de la non-conformité.
2. Faire parvenir une demande officielle écrite du Chef de l'Etat ou du gouvernement pour devenir un Pays Chef de file, adressée Secrétaire générale des Nations Unies ou au Directeur général du BIT.



**Les 21 Pays Chefs de file du YEN\***

\*Pays s'étant engagés à relever le défi de l'emploi des jeunes au plus haut niveau à travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans d'Action Nationaux sur l'emploi des jeunes.

## Annexe : Indicateurs retenus et raisons de leur choix

Indicateur	Raison d'établissement des rapports sur cet indicateur
<b>Indicateur 1:</b> <i>Taux de chômage des jeunes</i>	Le taux de chômage est le plus connu et le plus utilisé des indicateurs du marché du travail. Il donne une mesure de l'incapacité d'une économie à générer des emplois pour les jeunes personnes qui ne travaillent pas mais sont disponibles et recherchent activement un travail.
<b>Indicateur 2:</b> <i>Taux de chômage détendu des jeunes</i>	Cet indicateur, qui traite des jeunes sans-emploi, est une mesure du potentiel non utilisé du travail des jeunes. Il ajoute à la mesure standard des jeunes chômeurs, ceux qui sont en chômage mais ne recherchent pas activement du travail même s'ils aimeraient eux aussi trouver un emploi.
<b>Indicateur 3:</b> <i>Situation des jeunes travailleurs dans le monde de l'emploi</i>	Ces indicateurs se réfèrent à la proportion de la population active classée comme suit: les travailleurs rémunérés et salariés (i), les entreprises de travailleurs domestiques (y compris les travailleurs indépendants et la main d'œuvre familiale non rémunérée) (ii), et les employeurs (iii). Par des rapports sur ces indicateurs, les Pays Chefs de file signalent aussi la situation vulnérable des jeunes, particulièrement dans le domaine des travailleurs indépendants et la main d'œuvre familiale non rémunérée.
<b>Indicateur 4:</b> <i>Répartition de la population jeune par activité principale</i>	Cet indicateur vise à saisir la pleine mesure des options des activités de la population jeune, la délimitation entre les activités économiques "actives" et "inactives". Il comprend les catégories suivantes: (i) les travailleurs, (ii) les chômeurs, (iii) les découragés, et (iv) ceux vont à l'école. Par l'établissement des rapports sur la répartition de la population jeune par activité principale, les Pays Chefs de file rapportent également sur un important indicateur lié aux OMD, c'est-à-dire la proportion des jeunes qui sont employés sur la population jeune globale.
<b>Indicateur 5:</b> <i>Emploi des jeunes par secteur</i>	Cet indicateur vise à montrer où les jeunes travaillent, c'est-à-dire, dans quel secteur spécifique. L'ensemble des secteurs d'emploi comprend l'agriculture, l'industrie et les services. Ceci implique des disparités en termes de rémunération, de lien avec l'emploi, des conditions de travail, etc. Des changements dans le temps fournissent des informations sur les domaines susceptibles de croissance économique ou de détérioration.
<b>Indicateur 6:</b> <i>Gains médians des jeunes travailleurs rémunérés et salariés</i>	Le concept de gains s'entend de la rémunération en espèces et en nature versée aux salariés, en règle générale à intervalles réguliers, au titre des heures de travail effectuées ou du travail accompli, ainsi que de la rémunération afférente aux heures non effectuées. Cet indicateur donne une idée de la qualité de leur travail.
<b>Indicateur 7:</b> <i>Niveau d'instruction de la population jeune active</i>	Le niveau de scolarité reflète le niveau et la répartition des connaissances et des compétences de base de la population active jeune. Il fournit des informations clés telles que l'indication de la capacité des pays à atteindre d'importants objectifs sociaux et économiques et un aperçu du vaste champ de compétences de la main-d'œuvre. Il peut également appuyer l'analyse de l'influence des niveaux de qualification sur les résultats économiques de même que l'avantage que procurent les différentes politiques visant à élever le niveau de formation de la main-d'œuvre.



CONTACT:

Le Réseau pour l'Emploi des Jeunes  
Bureau International du Travail  
4 Route des Morillons  
CH 1211 Geneva 22  
[www.ilo.org/yen](http://www.ilo.org/yen)

Responsable du Système  
des Pays Chefs de file au YEN:  
Susana Puerto González  
Tel.: +41 22 799 6584  
Email: [puerto-gonzalez@ilo.org](mailto:puerto-gonzalez@ilo.org)



The Youth Employment Network

